

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	21 (1933)
Heft:	414
Artikel:	L'éducation professionnelle des jeunes Tessinoises : extraits d'une causerie au Cours de vacances de Lugano
Autor:	Bolla, Inès
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261264

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Crète de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER 8.— 40 centimes

Le numéro 0.25 Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir du juillet, il est
différent des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre

ANNONCES

L'année en cours.

Toutes les réponses reçues à la question posée, il y a quinze jours, à cette place ont exprimé le même regret quant à la disparition éventuelle des personnes que chacun aime à trouver en exergue de notre journal.

Nous continuons donc à en publier de façon aussi continue que possible, et en priant celles qui les apprécieront de nous aider en nous communiquant celles que, de leur côté, elles ont relevé au cours de leurs lectures. Car mieux encore ainsi s'établira cette collaboration que nous souhaitons avec toutes nos lectrices.

Lire en 2^{me} page:

M. F. Les femmes et le désarmement.

Un message de M. Henderson.

In Memoriam: Mme Marie Brechbühl; Mme Jeanne Laurent; Mme Boiceau-Gaulis.

E. Gd: La Xe Conférence des Présidentes de Sections de l'Association suisse pour le Suffrage.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

M. KAMMACHER: Le Cours de Vacances suffragiste de Lugano.

Le droit au travail de la femme mariée.

E. Gd: Les femmes et la S.D.N.

V. Cartel romand H.S.M.

A travers les Expositions. — Correspondance. — Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VUILLIMENET: Une maîtresse de maison du XV^e siècle.

A propos d'un jugement

L'opinion publique s'est vivement émue, ces jours-ci, du jugement du Tribunal criminel de Lausanne, rendu le 16 octobre, condamnant à cinq mois de réclusion et à deux ans de privation des droits civiques (é ironie) une malfemmeuse domestique bernoise, abandonnée par son amant, qui étouffa sans remords son enfant, né clandestinement dans la chambre qu'elle occupait en ville.

— Et le père? Il n'a donc pas été inquiet?

— Non. Tout au plus le président du Tribunal lui infligea-t-il une solide mercure. L'état de nos mœurs et de notre législation est tel que l'homme qui abandonne une femme enceinte de ses œuvres est irresponsable devant la loi de la suite du drame; peu lui chaut l'affolement de la jeune femme abandonnée, qui n'ose ou ne peut rentrer dans sa famille, que le déshonneur (encore une notion surannée) guette et qui, au milieu d'indicibles souffrances morales et physiques, perdant la tête, tue le petit être qui vient de naître ou le laisse mourir faute de soins. La femme passe devant le Tribunal pour une inévitable condamnation. Au moyen âge, la mère infanticide était condamnée à mort; en 1933, on l'emprisonne en dépit de toutes les circonstances atténuantes. Nous n'avons pas beaucoup évolué depuis le gibet moyenâgeux.

Il faut souligner avec satisfaction — contentons-nous de peu — que depuis quelque dizaine d'années condamnations soulèvent de vives protestations dans la presse, dans le public; tel président de tribunal, connu par son bon sens et par sa bonté, inflige au père, un des deux principaux intéressés de ce drame qui ne figure au procès que comme témoin, une semonce bien méritée, inefficace sans doute puisque le témoin peut s'en aller, le sourire aux lèvres, et recommencer. Et pourquoi donc s'en priveraient-il!

— Mais alors, laissez-moi m'indigner à mon tour de ce que vous, femmes, vous acceptez cet état de choses. Au lieu de réclamer un droit de vote illusoire, pourquoi ne vous efforcez-vous pas de supprimer de telles aberrations et de modifier la loi?

— Nous le voudrions bien, mais comment? Ne comprenez-vous pas que c'est justement au moyen du droit de vote que nous parviendrons à rendre la loi plus équitable, à redresser les erreurs cruelles dont nous sommes victimes? Comment intervenir efficacement sans le bulletin de vote, sans l'électeur et l'éligibilité qui enverront siéger dans les parlements des femmes, avec la mission de défendre le point de vue des femmes, les droits des femmes?...

Lorsque fut discuté au Grand Conseil vaudois, en 1930 et 1931, le Code pénal qui nous régit aujourd'hui, vingt-quatre associations féminines adressèrent à la commission des voix relatifs aux tribunaux d'enfants, à l'abandon de famille, à l'adultére, à l'avortement, à la protection de la jeune fille, à la responsabilité de l'homme qui «abandonne dans le besoin ou jette dans le dénuement une femme qu'il a rendue enceinte hors mariage». ¹ Le dernier de ces voix n'a pas même été mentionné; on a même dit que la pétition des femmes n'avait pas été lue jusqu'au bout. C'est généralement le sort des pétitions féminines. Et les hommes qui composent nos assemblées législatives ne tiennent pas du tout à engager la responsabilité du père dans le cas qui nous préoccupe. La raison du plus fort est toujours la meilleure.

(Tribune de Lausanne.) S. BONARD.

¹ C'est ce que vient de rappeler une lettre excellente adressée aux principaux journaux vaudois par l'Association vaudoise pour le Suffrage, qui a tenté de renseigner exactement les personnes ayant pu croire qu'un si grave problème laissait les suffragistes indifférentes, et à attirer leur attention sur les considérations qui précédent. (Réd.)

Les femmes et la politique

Avant les élections de novembre à Genève.

Au moment de la double consultation populaire d'une indéniable importance pour l'avenir de Genève, nombreuses sont les femmes qui souffrent d'être tenues à l'écart de la chose publique, et de ne pouvoir par leur bulletin de vote exprimer leur opinion. Car bien des questions qui les touchent directement vont se poser, soit devant le futur Grand Conseil, soit devant le futur Conseil d'Etat, que leur collaboration aurait pu contribuer à résoudre. Et il semblerait qu'en ces temps difficiles, appel devrait être fait à toutes les forces vives.

Toutes les femmes qui éprouvent la même tristesse ont néanmoins le devoir, comme futures citoyennes, de s'intéresser à ces élections, d'étudier les programmes politiques qui seront présentés, de s'en faire une opinion objective, et enfin d'engager les électeurs de leur entourage à exercer leurs droits politiques, qu'un trop grand nombre encore d'entre eux négligent, sans réaliser que tout droit a comme contre-partie immédiate une responsabilité.

Le Comité de l'Association genevoise pour le Suffrage.

(Texte d'une déclaration communiquée à la presse.)

L'éducation professionnelle des jeunes Tessinoises

Extraits d'une causerie au Cours de Vacances de Lugano.

... Il y a quelques années encore, très peu de familles éprouvaient la nécessité et le devoir de préparer leurs filles à l'exercice d'une profession. C'était un dogme absolu que la jeune fille devait rester à la maison, aider sa mère jusqu'au jour où elle pouvait à son tour fonder une famille. Cette idée se maintint encore, non seulement dans toutes nos vallées, mais dans certains lieux citadins, où toute forme de travail hors de la maison est considérée, pour la jeune fille, comme une espèce de déchéance qui lui enlève toute possibilité de mariage brillant. Les conditions matérielles ont eu raison des

coutumes. Je considère que, pour la jeune fille, le fait de fonder un foyer est le plus beau rôle, mais justement, parce que je ne voudrais pas que le mariage fût un marché, ni une nécessité, ou considéré par la jeune fille comme un moyen de liberté, je désire la voir s'occuper. Chaque parent soucieux de l'avenir de sa fille réalise aujourd'hui que son premier devoir est de lui donner une profession. Notre jeune fille doit, avant tout, se délivrer de ce dilettantisme qui était jusqu'à avant-hier le grand défaut de son éducation. Aujourd'hui, on comprend que pour arriver à quelque chose, il faut s'y prendre de bonne heure, et sérieusement, et faire des études régulières ou un apprentissage.

... Chez nous, la tradition a toujours poussé les familles à choisir pour leurs filles la voie de l'enseignement: maîtresse d'école, de langues, de piano, d'ouvrages, etc. Les professions libérales n'ont pas, jusqu'ici, attiré nos jeunes filles, ce qui, à certain point de vue, est un avantage, attendu que ces carrières sont déjà excessivement encadrées. A part l'enseignement, nous avons d'ailleurs nos premières pharmaciennes, dont l'une nous a dit la difficulté qu'elle trouvait à se placer. Il faut reconnaître que la tradition de notre pays est, dans ce sens, et très injustement, antiféministe, c'est-à-dire que les femmes elles-mêmes n'ont pas beaucoup de confiance dans les femmes qui prennent la place des hommes. Jamais, et je le dis en passant, je n'ai entendu prononcer des jugements si sévères sur la valeur professionnelle des femmes que par des hommes, et ce manque de confiance et de solidarité est certainement une de nos grande faiblesses. Et pourtant, il y a peu de pays où la femme, même la plus humble, se montre aussi capable quand elle doit remplacer complètement son mari dans son travail, soit dans le commerce, soit à la campagne, soit dans d'autres activités.

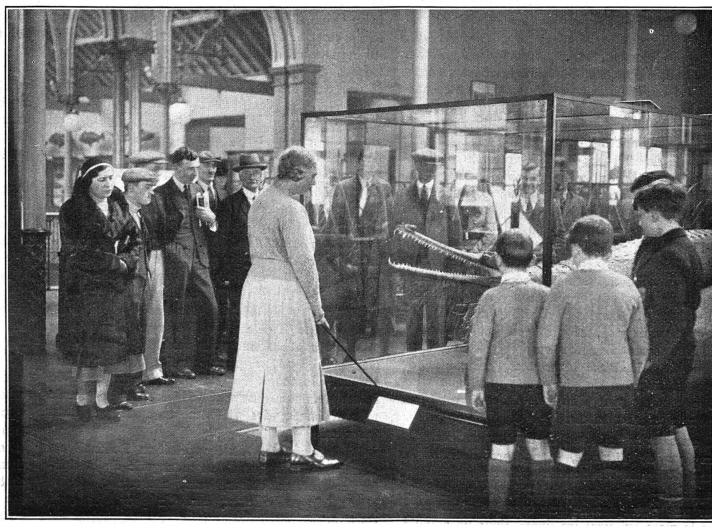
Pour le moment, la femme tessinoise ne songe pas à envahir le domaine de l'activité masculine, et les jeunes filles qui poursuivent leurs études à l'Université sont encore l'exception, si bien que le choix d'une profession est très limité.

Les beaux résultats obtenus par les cours de ménage, de tissage, de puciculture donnés dans nos vallées aux jeunes paysannes, montrent assez tout ce qu'on pourrait faire dans ce domaine. Ces dernières années, nous avons vu s'accroître la tendance des jeunes filles à devenir nurses, infirmières ou laborantines. Les gardes-malades, et les sages-femmes, n'étant pas encore très nombreuses, trouvent du travail dans les hôpitaux, les cliniques ou chez les particuliers. Le commerce demande des dactylos, des employées de bureaux, des comptables et des secrétaires: leur formation, dans les écoles de commerce est très bien basé, dans ces branches.

... Il reste encore à nos jeunes filles le vaste champ de l'artisanat, où elles peuvent montrer leur activité, leur originalité et gagner leur vie. Les métiers qui offrent les plus grandes possibilités de travail sont ceux qui se rattachent à l'art de la couture et de la mode. Ils exigent un personnel habile et nombreux, bien que le travail ne soit pas trop bien rétribué. Les arts décoratifs ne peuvent occuper que des jeunes filles aisées, et quoique les dons de nos jeunes filles soient quelquefois assez développées dans ce sens, nous croyons pas possible de les diriger dans cette voie.

Ce sont là des indications rapides, certainement incomplètes, sur l'orientation professionnelle possible des jeunes filles dans notre canton; l'avenir pourra en révéler d'autres, et ce sera la tâche des bureaux d'orientation de les signaler au fur et à mesure de leur apparition. J'indiquerai maintenant quelques-uns des buts qu'il faudrait atteindre dans la formation professionnelle de la jeune fille.

Une des qualités qui lui manque le plus est l'esprit d'initiative et la confiance en soi. Cela tient à son éducation et à la tradition. ... Et je crois que l'un des obstacles principaux à cet essor de la jeune fille est le peu de respect et de considération que l'on a, ici, pour la femme qui travaille. Les intellectuelles elles mêmes parviennent difficilement à vaincre cette espèce d'éloignement que les autres femmes leur témoignent, et qui est d'autant plus marqué envers celles qui exer-



Une profession féminine intéressante: conférencière en sciences naturelles dans un musée.

Au Musée Royal d'Edimbourg, Miss Harvey, qui est actuellement chargée de ces fonctions, fait des conférences et exposés populaires pour adultes et pour enfants, trente à quarante classes d'écoliers venant régulièrement visiter ce musée. Auparavant, elle avait, comme attachée au laboratoire du Ministère de l'Agriculture, découvert le bacille d'une maladie des abeilles.

cent un travail manuel ou qui sont employées dans un bureau ou un magasin. Il faut reconnaître cependant qu'un progrès va s'accomplissant aussi dans ce domaine, et que c'est grâce à sa meilleure préparation professionnelle que cette classe parvient à s'imposer et à vaincre les plus anciens, les plus tenaces et les plus sots préjugés.

... A côté de son travail professionnel, il faut que la femme garde une vie intérieure intense: par la lecture par la réflexion personnelle, par les conversations intelligentes et sérieuses, elle arrivera à peupler la plus grande solitude. Les occasions ne lui manqueront pas de satisfaire ce besoin de dévouement qui est l'une des plus nobles formes de l'amour. Les œuvres sociales exigent notre activité et notre intérêt quotidien. Nous ne pouvons rester plus indifférents à la vie politique de notre pays, nous devons pouvoir donner notre avis et des conseils dans les Commissions où nous sommes admises aussi bien que dans nos familles également.

Développons chez les professionnelles l'esprit de solidarité qui doit, dans l'avenir, guérir tant de souffrances. Que chacune fasse de son mieux dans ce domaine, considérant, non pas seulement son intérêt personnel, mais celui de la communauté. le bien du pays.

Pour conclure, je dirai qu'il faut donner à l'esprit féminin cette souplesse qu'on acquiert seulement avec des études sérieuses et régulières et une culture solide... Mais il faut aussi que la femme qui a embrassé une profession garde toute sa féminité: le don de sympathie, la grâce, la sérénité d'esprit, la générosité du cœur. C'est par ces qualités solides que l'influence de la femme, professionnelle ou mariée, sera de plus en plus grande dans la société actuelle et future, quand d'autres droits, justifiés certainement, auxquels une élite de femmes aspire, auront été reconnus. La jeunesse féminine jouera alors de cette dignité de vie, de cette haute conscience de soi qui est, entre nos idéals, celle qui nous est la plus chère.

Inès Bolla.

Les femmes et le désarmement

Le supplément spécial du *Journal officiel* de la Conférence du Désarmement, consacré à la délégation des organisations privées auprès de la Conférence du 16 octobre dernier, délégation que le *Mouvement* a relatée dans son précédent numéro, vient de paraître. Il contient non seulement le texte *in extenso* du discours prononcé à cette occasion par M. Henderson, mais encore la liste complète, publiée à sa demande expresse, de toutes les organisations qui lui ont adressé des messages ou des résolutions à l'occasion de la reprise des travaux de la Conférence. Et tout de suite, on constate que le plus grand nombre de ces résolutions proviennent des organisations féminines; la Ligue des Coopératives de Grande-Bretagne en a envoyé plus de 300 à elle seule, la Ligue des Mères et des Educatrices presqu'autant de France, les organisations féminines des Etats-Unis, plus de 400. Ce sont des chiffres significatifs que n'atteignent même pas les Associations pour la S. N. N. La Ligue internationale des Femmes et l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles comptent des branches signataires dans les 31 pays qui ont

L'Opinion publique et le Désarmement

Un Message de M. Henderson

Président de la Conférence de Désarmement

Pour assurer le désarmement il faut rompre avec les traditions anciennes et puissantes.

Nous devons persuader les gouvernements de renoncer à considérer leurs propres forces armées comme la base de leur sécurité, et de mettre leur foi dans les accords internationaux en vue de coopérer et de résoudre pacifiquement les différends.

Les armements et la sécurité nationale doivent devenir des questions d'intérêt mondial et toutes deux doivent être subordonnées à la réglementation du droit tel qu'il est établi par les traités.

C'est l'opinion publique seule, qui peut

amener les gouvernements à comprendre ces faits d'une façon suffisamment nette pour qu'ils aient le courage d'agir.

Il est impossible d'exagérer l'importance de l'œuvre d'éducation et de propagande accomplie par les organisations, et particulièrement par les organisations féminines qui ont envoyé des pétitions à la Société des Nations qui ont organisé des réunions, qui ont expliqué à l'opinion publique exactement ce qu'il faut faire pour aboutir au désarmement. C'est grâce à cette œuvre que le désarmement est devenu un problème d'une actualité brûlante qu'aucun gouvernement ne peut se refuser à envisager. C'est cette œuvre qui, à la longue, rendra inévitable le désarmement et assurera la paix.

Genève, le 27 octobre 1933.

Arthur HENDERSON.

manifesté à cette occasion; le Conseil International des Femmes et l'Alliance Internationale pour le Suffrage dans de nombreux pays, les femmes musulmanes de Syrie et de Turquie ne manqueront pas à l'appel.

Et ce qui concerne notre pays, nous constatons que, malheureusement, l'on ne nous avait pas comprise lorsque nous avions demandé le nombre des messages venus de Suisse, car leur chiffre est bien inférieur à ce que nous pensions: 39 seulement au total, ce qui est maigre comparativement à d'autres pays. Et si, nous, les femmes, ne nous en étions pas occupées, à quel chiffre se serait monté ce total? puisque deux organisations masculines ou mixtes seulement se trouvent sur cette liste (l'Association suisse pour la S. N. N. et la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande), alors qu'à elles seules les Sections de l'Association suisse pour le Suffrage fournissent vingt deux messages! Plusieurs « Frauenzentrale », l'Union des Femmes de Lausanne, l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, quelques branches de la Ligue Internationale des Femmes, et des organisations d'infirmières ferment le reste.

Certes, il serait dangereux et injuste d'évaluer uniquement d'après ces chiffres le désir de paix de nos concitoyens: sans doute s'est-il trop occupé de travail international en préparant cette manifestation pour pouvoir consacrer beaucoup de temps à l'effort national, et certes aussi la période des vacances pendant laquelle ces résolutions ont été votées a-t-elle rendu le travail difficile. Nous sommes persuadée, en effet, que très nombreuses sont les organisations, tant masculines que féminines ou mixtes de Suisse, qui auraient tenu à envoyer un message à la Conférence si elles en avaient été sollicitées à temps. Faisons donc notre *mea culpa* — mais, d'autre part, constatons que ce sont les femmes suisses qui ont, cette fois, relevé ce drame que M. Henderson engageait vigoureusement ses auditeurs du 16 octobre « à fixer au mât de la Société des Nations avec une volonté de paix plus forte que la volonté de guerre! ». Car, de l'avavis général, si la Conférence a décidé de continuer ses travaux et n'a pas cédé à la voix des défaitistes, c'est qu'elle a craint la voix, plus forte encore, de l'opinion publique mondiale. M. F.

IN MEMORIAM

Mlle Marie Brechbühl

Celle qui a élevé tant de générations, qui a écouté les premiers balbutiements de tant de petits écoliers, celle qui les a tant aimés, n'est plus.

Que de familles genevoises plongées dans le deuil par ce départ! Que de mères qui se souviendront toujours avec reconnaissance de cette grande éducatrice, qui savait leur montrer avec tact et délicatesse la manière de redresser tel ou tel caractère, ayant pénétré si profondément dans les premières rencontres. Mlle Brechbühl aimait l'enfant: c'était là le secret qui lui permettait de diriger avec tant d'autorité cette troupe joyeuse. Toujours elle faisait confiance au petit être qu'elle avait devant elle; elle ne l'humiliait jamais, lui montrait le beau, le bien partout, lui apprenait à respecter tous les êtres, même les plus humbles, à aimer sa patrie, à obéir à sa conscience.

Cette tâche, Mlle Brechbühl l'a accomplie pendant près de cinquante-huit ans, puisant sa force dans son entière confiance et sa foi en Dieu. Dès l'âge de dix-huit ans, elle réunit quelques enfants autour d'elle, à la rue des Allemands. Cette petite classe se développa avec rapidité. Un plus grand local fut bientôt exigé, celui de la Cité; puis le Bourg-de-Four, où tant de volées se succéderont, où tant de caractères se formeront.

Chaque matin, Mlle Brechbühl se tenait à la porte de l'école, accueillant de son sourire les quatre cents élèves que le local peut contenir. De suite elle se rendait compte, à l'expression de tel ou tel bambin, si ses dispositions étaient bonnes ou mauvaises, et d'un seul mot elle redressait une attitude maussade ou révoltée. Sa mémoire prodigieuse et sa grande intelligence lui permettaient de connaître chaque élève intimement. Toute la maison était imprégnée de son esprit, aussi bien le corps enseignant que les élèves. Un passage dans une classe, un serrement de main, un regard attristé, un sourire, et tout rentrait dans l'ordre.

L'affection qu'elle portait à ses élèves ne diminuait pas quand ils quittaient les classes du Bourg-de-Four; bien au contraire, elle les suivait partout par la pensée. Et quel accueil ils recevaient, quand, au lendemain d'un examen, au retour d'un voyage, ou à l'occasion de fiançailles,

ils venaient frapper à la porte de leur chère maîtresse et recevoir sa bénédiction! Nul n'évoquera sans émotion ses bras tendus, son sourire lumineux, la joie répandue sur ses traits, quand un de ses chers enfants revenait à elle.

Aucune des questions touchant Genève, la Suisse, l'humanité, ne lui était indifférente; elle fut un des membres fondateurs de l'Union des Femmes de Genève, et continuait à s'intéresser à toutes les activités féminines. Sa sœur et collaboratrice sait avec quelle sympathie les femmes de Genève l'entourèrent. Au culte célébré pour ses funérailles à l'église de la Madeleine, le 23 octobre, une foule immense, composée d'hommes aux cheveux blancs et d'enfants dans l'âge le plus tendre, est venue, émue, recueillie, lui dire encore une fois: merci.

M. Ch.

Mlle Jeanne Laurent

A Prangins est décédée, dans sa 76^e année, après une longue maladie, la plus délicate des femmes, Mlle Jeanne Laurent, artiste peintre, une nature exquise, fine, sensible, enthousiaste, dévouée, généreuse, vive de corps, vive d'intelligence, cultivée, dont le commerce était une joie perpétuelle.

Mlle Laurent était née le 23 juillet 1857, à Chavornay; elle travailla la peinture avec M. Théophile Bischoff à Lausanne, avec Berthe Gay à Vevey, avec Descluze et Rivoire à Paris; elle fit surtout de l'aquarelle, des fleurs, des paysages, et se versa à l'enseignement à Lausanne. Des centaines d'élèves ont appris d'elle le goût du beau et de la nature. Elle fut au nombre de ces vaillantes, Nora Gross, Mlle Lima Gloor, qui, il y a trente et un ans, fondèrent la Société des femmes peintres et sculpteurs. Aussi la Section vaudoise de cette Association l'avait-elle proclamée membre honoraire.

S. B.

Mme Boiceau-Gaulis

Le 27 septembre est tragiquement décédée, à Vichy, des suites d'un accident d'automobile, Mme Thérèse Boiceau-Gaulis, membre de l'Union des Femmes de Lausanne, une personne extrêmement bonne, modeste, timide, qui détestait sortir de l'ombre. Faisant violence à ses sentiments, elle fonctionna, pendant quelques semaines, tout au début de son activité, comme trésorière de la Commission vaudoise pour la Saffa. Nous ne saurons l'oublier.

S. B.

La XI^e Conférence des Présidentes de Section de l'Association Suisse pour le Suffrage féminin

Une excellente réunion que cette Conférence, convoquée à Berne le 29 octobre dernier, l'une des meilleures auxquelles nous avons assisté depuis qu'elle existe. Sans doute, après dix ans écoulés, des expériences ont elles été faites qui permettent de donner à cette Conférence annuelle un caractère plus intime qu'une Assemblée générale, du fait d'un nombre plus restreint de participantes et de l'absence de toute partie officielle, tout au veillant d'autre part à maintenir l'intérêt des questions traitées pour chaque Section au-dessus des récits et rapports facilement



Les femmes et les livres

Une maîtresse de maison du XV^e siècle

Le Musée neuchâtelois vient de publier une étude très intéressante de Mme Jacqueline Lozeron (Neuchâtel) sur la vie journalière d'une grande dame d'autrefois. Avec savoir-faire et patience, Mme Lozeron a compilé de gros volumes de comptes conservés aux Archives, et qui ont trait à la maison de Jean de Fribourg et de sa femme Marie de Chalon. De ces dépenses, de ces recettes, notées au jour le jour, se dégage assez clairement le tran-tran domestique d'une femme d'il y a cinq siècles.

Marie de Chalon, princesse de Franche-Comté, et, par son mariage, comtesse de Neuchâtel, fut une parfaite maîtresse de maison, s'intéressant aux moindres détails de son ménage, veillant avec sollicitude sur tous les gens qui dépendaient d'elle et formaient sa *maison*, comme on disait alors. Ses comptes nous révèlent qu'elle voyageait beaucoup en litrière, en voiture, en bateau et à cheval, et qu'elle faisait même de grandes courses à pied, puisqu'elle usait une quantité énorme de chaussures.

Elle remplissait ses devoirs religieux avec exac-

tude, et tenait à ce que ses serviteurs en fissent de même leur faisant tenir une somme d'argent pour aller à confesse. Des prêtres et des moines étaient ses hôtes réguliers; à son confesseur, elle envoyait des vêtements et des chaprons; aux couvents de Cordeliers ou de Cordelières, elle réservait ses plus constantes libéralités: argent, drap, pois, froment, beurre, fromage ou poisson.

Elle était d'*« humeur dominante »*, et les sommes qu'on lui remettait pour *offrir* sont inscrites avec fois celles qu'elle recevait pour *faire son plaisir*, note Mme Lozeron, qui ajoute finement: « Quand le clerc de la dépense relève la délivrance de deux francs à Madame pour ses offrandes et faire en autre manière son plaisir, faut-il conclure de ces mots qu'une offrande n'étais pas seulement pour Marie de Chalon un devoir à accomplir, mais un plaisir, une joie qu'elle recherchait? » Elle achète des reliques ou de ces menus objets que les pèlerins rapportent de la Terre-Sainte, et fait recopier un livre de prières par un *escrivain*. Aux jours de fêtes carillonnes, la comtesse distribue du pain, du vin et du potage à ses protégés. Un jeudi-saint, huit cent douze personnes reçoivent chacune deux miches de pain, l'une blanche et l'autre bise, de la soupe au pois, du vin et, en plus, une « engrogne ». Que peut bien être cette engrogne?... j'avoue n'en rien savoir.

Il est souvent fait mention, dans ces comptes, des commères de Madame,— très probablement ce terme désignait les femmes pauvres qu'elle se courtaut... — « Madame a fait faire certain porridge pour une poire femme que travaille d'enfant », note le cleric qui tient les livres. Pour un amputé, elle fait fabriquer à ses frais une main de fer

qui lui coûte cinq florins d'or.

Mme Lozeron nous révèle deux passions de Marie de Chalon, qu'elle a connues en compilant les dépenses de la maison contable: l'amour des fleurs et celui des animaux. La noble comtesse se muait en jardinier et soignait elle-même son « curtil ». Dans les jardins des maisons qui lui appartenaient en Neuchâtel ou en Franche-Comté, elle plantait des cerisiers, des romarin et des violettes. Ses romarin ne prospèrent pas, alors elle fait venir deux Cordeliers pour les « mettre à point ». Elle achète des lis et des violettes; des violettes surtout, et elle entendait en avoir sur ses fenêtres, puisqu'elle fit construire des « tabliers » par un charpentier. Marie de Chalon, si elle aimait les fleurs pour leur beauté, ne négligeait pas d'en tirer parti. Elle cultivait les simples, fit des tisanes de toilette et des confitures: eaux de buglosse et de rose, confitures de roses rouges, et surtout de ses chères violettes qu'elle faisait cueillir par hortelles dans les bois de Cornaux. La comtesse ordonna d'écrire, en avril 1456, à messire Jean Pichot, receveur de Thièle: « Plaïse vous savoir que Madame m'a ordonné vous rescrire que ne laissez point que ne paiez enchez Ambert Clotu six sols losenois foiblez pour la dispense de douze femmes qui sont esté culier, en ceste présent année, des violettes de mars par deux journeez. »

La babouinerie. Ainsi appelait-on l'endroit du château où l'on gardait la ménagerie de la comtesse: chevaux, chiens, ours, chevreuls, biches, paons, singes, oiseaux, etc. Un jour, les ours s'échappent et tuent quatre poules. Dans sa chambre où fleurissaient les violettes, elle échappa à la mort. La comtesse quitta Neuchâtel, — tous ses enfants étaient morts en bas âge. Elle emporta en France sa vaisselle d'argent et d'étain, des draps, nappes et serviettes, du froment et du vin, et aussi ses joyaux, son lit garni de coussins, oreillers, courtes et couvertes, ainsi que les tapisseries de sa chambre, à la devise *J'ay bien choisy*, ses deux chars et sa litière, garnis chacun de deux chevaux harnachés. Elle emporta certes en son cœur le ressentiment contre son neveu Rodolphe de Hochberg, successeur de Jean de Fribourg à la Souveraineté de Neuchâtel, qui la paya en ingratitudine et en mauvais procédés des bienfaits reçus. Marie de Chalon, qui s'était retirée en sa terre de Vercel, en Franche-Comté, y mourut en 1465.

Nous espérons qu'après cette étude sur la comtesse de Neuchâtel, Mme Jacqueline Lozeron exhumerà du passé d'autres figures attachantes. Rien de plus captivant que ces ombres de femmes d'autrefois s'échappant des feuilles jaunies et moisies de gros livres à couvertures de parchemin! Rien de plus plaisant qu'une jeune Neuchâteloise d'aujourd'hui, qui met son esprit et son cœur à fixer pour nous le portrait, tout en nuances subtiles, d'une de nos souveraines de jadis. JEANNE VUILLIOMENT.